



REVENDICATIONS DES SALAIRES DU BÂTIMENT PEINTURE

Les militants CGT du bât C ont été reçus par M.DEUDON le 21 Janvier 2010 pour débattre de vos revendications.

Question CGT : Les salariés réclament un rattrapage avec 1 bloc de compétence surtout pour ceux qui n'en ont jamais obtenu ?

Réponse : Aucun opérateur ne peut obtenir de bloc de compétence à part les moniteurs et les conducteurs d'installations. Nous proposons les évolutions de carrières en fonction des besoins du département peinture.

Commentaire CGT : Au dire de M.DEUDON aucun opérateur ne peut prétendre à un bloc de compétence donc à une évolution de carrière en dehors des moniteurs et des conducteurs d'installations, si cela s'avère exact c'est totalement injuste et scandaleux. Ou est-ce particulier au bât C. Les militants CGT vont interpeller la direction de l'usine afin de clarifier cette situation.

Question CGT : Nous demandons la prime de douche pour tout le personnel travaillant à la Cire, sans exception ?

Réponse : Les personnes qui travaillent ponctuellement en cabine ont la prime de douche.

Commentaire CGT : Nous conseillons fortement au chef du département peinture de se rendre plus souvent dans le bât Cire ou alors de porter des lunettes pour qu'il se rende compte des conditions de travail insalubre que rencontrent les opérateurs de ce secteur.

Question CGT : Nous réclamons la réparation et le changement des filtres pour les fontaines dans tous les secteurs, plus une analyse de l'eau ?

Réponse : C'est une question de CHSCT, vous reporter au compte rendu de celui-ci. Une cartographie est en cours pour identifier les besoins ou pas de fontaines dans le département peinture.

Commentaire CGT : Nous constatons que lorsque M.DEUDON rencontre un problème, il le supprime purement et simplement. Concernant la cartographie que vous avez présenté en CHSCT, nous vous mettons en garde, car il est hors de questions que les travailleurs fassent le parcours du combattant pour aller se désaltérer.

Question CGT : Une personne rencontrant un malaise doit-elle être accompagnée, de son poste de travail, jusqu'à l'infirmerie ? Si oui, par qui ?

Réponse : Si c'est un malaise grave, on appelle les pompiers. Lors d'un malaise bénin, c'est le chef d'U.E.T qui prend la décision d'accompagner ou faire accompagner la personne jusqu'à l'infirmerie.

En cas d'accident de travail, les personnes doivent toujours être accompagnées à l'infirmerie.

Commentaire CGT : Comment M.DEUDON arrive-t-il à déterminer la gravité ou non d'un malaise ? Peut-être, voudrait-il s'improviser médecin ?

Question CGT : En cas de répétitions de manœuvres d'évacuation pour cause d'incendie, dans le bât V, comment est alerté le personnel ?

Réponse : Il n'y a pas de sirène dans le bât V pour alerter en cas d'incendie. Par contre, tout le personnel du secteur a un téléphone pour transmettre l'alerte rapidement.

Commentaire CGT : On pourrait croire à un gag, mais non, il n'y a pas de sirène dans le bâtiment V et cela depuis sa conception. M.DEUDON se disant très préoccupé de la sécurité n'a entrepris aucune modification depuis le dernier CHSCT qui date de 6 semaines, il nous montre encore une fois son réel intérêt à ce sujet. Bravo, monsieur le président du CHSCT n° 4.

Question CGT : Combien de cas de grippe H1N1 ont été recensés chez le personnel du département 56 ?

Réponse : Voir compte rendu du CHSCT

Commentaire CGT : M.DEUDON ne se mouille pas sur ce sujet qui concerne la santé de tout le personnel du bât peinture.

Question CGT : Pour la énième fois, nous demandons la réparation de la porte à ouverture badge V2-V3 ?

Réponse : La porte V1 est fonctionnelle, elle ne sera pas réparée. Un nouveau plan, sera mis en place où les seules portes qui seront soumises aux badges, seront les portes aux entrées du bâtiment C.

Commentaire CGT : Comme à son habitude M.DEUDON règle les problèmes en supprimant les obstacles, tout ça par soucis d'économies.

Question CGT : Nous demandons les FOS ergonomiques pour les postes « obturateurs » à la cire ?

Réponse : Les FOS sont consultables dans l'U.E.T (voir le chef d'U.E.T)

Commentaire CGT : Nous consulterons très précisément les FOS ergonomiques de tous les postes à la Cire pour vérifier qu'il n'y a pas d'anomalie. Affaire à suivre...

Question CGT : On vient de prendre connaissance d'un dossier dit « d'employabilité ». En quoi consiste ce dossier ? A qui est-il destiné ? Depuis combien de temps existe-il ? Quelle est son utilité ?

Réponse : Ce dossier est destiné aux personnes ayant un handicap et ayant besoin d'un poste adapté. Grâce à ce dossier, les personnes auront une traçabilité et on évitera ainsi les abus.

Commentaire CGT : La direction vient de nous pondre un nouvel outil, qui est sensé améliorer la situation de toutes les personnes ayant un handicap.

Pour la CGT, entre la théorie et la pratique il y a toujours un large fossé. La section syndicale CGT du bât C suivra de près le respect protocole de ce nouveau système.